



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 31 mars 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente

CE-2004-490

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MARS 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 24 mars 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-491

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 37 764,59 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 501 144,84 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 7 975,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11 et de la liste des réquisitions numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	37 764,59 \$	15 au 19 mars 2004
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	501 144,84 \$	15 au 19 mars 2004
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	7 975,12 \$	15 au 19 mars 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-492 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 - 201 918,39 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 MARS 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 201 918,39 \$ pour la période du 11 au 17 mars 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-493 **CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL LUDIK - FIRME M2E SOLUTIONS INC.- FACTURE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004 - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des différents modules de Ludik arrivait à échéance en décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la firme M2e Solutions inc. est la seule à pouvoir supporter ce logiciel spécialisé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme M2e Solutions inc., 5100, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1V 3R2, pour l'entretien du logiciel Ludik et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 pour un montant de 56 580,80 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture relative à l'entretien du logiciel Ludik sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70030-555	49 190,00 \$	Carte accès Gatineau et Ludik entr./logiciels
04-13593	3 947,50 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	3 443,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-494 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-10 - 28 069,87 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 d'un montant total de 28 069,87 \$ pour la période du 16 au 22 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-495

SOUSSION 2004 SP 040 - LES FRÈRES PAIVA (162618 CANADA INC.) - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 105 477,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Frères Paiva (162618 Canada Inc.), 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour effectuer des travaux de réparation de trottoirs et de bordures dans les divers secteurs de la Ville, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 février 2004, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	168 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 2 mètres de largeur	Mètre linéaire	168 \$
Réparation de bordures de béton	Mètre linéaire	120 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,2 mètre de largeur	Mètre linéaire	160 \$
Réparation de trottoirs dalles de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	160 \$
Terrassement supplémentaire	Mètre carré	14 \$
Pavage supplémentaire	Tonne métrique	110 \$
Dallage imbriqué – installation	Mètre carré	110 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – autres travaux – entretien et réparation
02-31230-521	Trottoirs et bordures – entretien et réparation infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-496

SOUSSION 2004 SI 055 - CARRIÈRE ET POIRIER ÉQUIPEMENT - LOCATION DE TONDEUSES FRONTALES MOTORISÉES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 28 635,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière et Poirier Équipement, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de cinq tondeuses frontales motorisées selon les mensualités excluant les taxes et périodes indiquées aux annexes du bordereau de soumission, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme, à savoir :

Annexe A – Trois tondeuses frontales motorisées de 60 pouces pour 5 mois	1 125 \$ / mois chacune
Annexe B – Une tondeuse frontale motorisée de 44 pouces pour 4 ½ mois	775 \$ / mois
Annexe C – Une tondeuse frontale motorisée de 72 pouces pour 3 ½ mois	1 295 \$ / mois

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-516-45752	27 639,72 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes loc./It - machinerie
04-13493	995,76 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-497

SOUSSION 2004 SI 015 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR UNE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN URBAIN - SECTEUR DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE ET DE LA RUE MONTCALM - 50 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat d'élaborer une proposition d'aménagement et de design urbain pour le secteur du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, services, soumission, clauses administratives, assurances, offre de prix et offre de services.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Pierre Dubé, Commission de la capitale nationale (CCN); Lucie Bureau, CCN, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Réjean Martineau et Anh Richez, Service d'urbanisme; Chantal Lanoix, Service d'urbanisme, servira de substitut en cas d'absence de l'un ou l'autre;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres sur invitation auprès des six firmes suivantes :

- Agence d'urbanisme de l'Outaouais située à Gatineau;
- Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc située à Montréal;
- Cardinal Hardy et associés située à Montréal;
- Daniel Arbour et associés située à Montréal;
- Daoust Lestage Inc. située à Montréal;
- William Asselin Ackaoui et associés Inc. située à Montréal.

Adoptée

CE-2004-498*

AUTORISER LE TRÉSORIER À AUGMENTER LE BUDGET - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 25 000 \$ DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR UNE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN URBAIN - SECTEUR DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE ET DE LA RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a entamé la révision du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Gatineau et que dans ce cadre, une étude sectorielle d'aménagement et de design urbain pour le ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale apporte une contribution de 25 000 \$ pour la réalisation de cette étude sectorielle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer le virement visant à modifier le budget de recettes et de dépenses pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme d'un montant de 25 000 \$, suite à la confirmation reçue de la contribution de la Commission de la capitale nationale.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82210	25 000 \$		Autres transf. conditionnels
61510-419		25 000 \$	Plan d'urbanisme // autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-499*

VENTE DU LOT NUMÉRO 8A-328 - RUE NADON - MADAME NANCY JOLY ET MONSIEUR RICHARD TRUDEL - 18 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède encore deux terrains développables sur la rue Nadon;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de vendre ces terrains à des fins de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre conditionnelle en date du 5 mars 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 8A-328 aux conditions de l'offre d'achat spécifique pour la rue Nadon avec obligation de construire dans un délai maximum de 12 mois dès que les conditions citées à l'article 3 de l'offre tombent.

LOT	ACHETEUR	PRIX
8A-328	Madame Nancy Joly et Monsieur Richard Trudel	18 000 \$ - taxes en sus, si applicable

La taxe d'améliorations locales restante sur le lot est acquittée en entier à partir du revenu de la présente vente soit un solde de taxe de 8 678 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La Ville peut exiger la signature de l'acte et le paiement du prix de vente dans un délai de 120 jours suite à l'abandon des conditions à l'article 3 de l'offre d'achat.

Les conditions sont les suivantes :

1. conditionnel à la vente de la propriété du 402, rue Nadon;
2. conditionnel à ce que l'estimé de dynamitage ne dépasse pas 6 000 \$;
3. la Ville se réserve un droit d'avis de 72 heures à l'acheteur si elle reçoit une autre offre et que les conditions à l'article 3 de l'offre d'achat ne sont pas abandonnées.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-500

DÉNOMINATION DE RUES - PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - BOULEVARD SAINT-LAURENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - LAWRENCE CANNON ET MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est responsable de donner un nom au dernier tronçon à construire par le ministère des Transports du Québec pour le parachèvement de l'axe McConnell-Laramée;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet sera complétée à l'automne 2004, soit de la fin du boulevard Saint-Laurent, existant sous l'autoroute 50, au boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de travail sur la toponymie composé de fonctionnaires des Services d'urbanisme, des arts, de la culture et des lettres et de la section gestion des documents et des archives du Service du greffe recommande le toponyme Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le toponyme Saint-Laurent est le seul qui répond aux normes de la Commission de toponymie du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité dénomme « boulevard Saint-Laurent » la voie publique délimitée par le plan lequel fait partie intégrante de la résolution, soit le prolongement du boulevard Saint-Laurent entre l'autoroute 50 et le boulevard Saint-Raymond.

Adoptée

CE-2004-501

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU - UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LIMBOUR COMME CENTRE D'ÉVALUATION DE MALADIES INFECTIEUSES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais, dans le cas d'urgence sanitaire, doit prévoir un centre d'évaluation de maladies infectieuses sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'évaluation servira à des professionnels de la santé pour dispenser des services de santé à des patients, dans le but de déterminer s'ils sont atteints ou non d'une maladie infectieuse, lorsqu'une situation menace gravement la santé de la population et que l'application immédiate de mesures particulières est nécessaire pour la protéger;

CONSIDÉRANT QUE le centre, pour éviter de contaminer et de rendre inopérant les établissements de santé, doit être situé à l'extérieur des centres hospitaliers et des centres locaux de services communautaires (CLSC);

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire Limbour répond le mieux aux critères, en terme d'accessibilité, d'espace et de distance raisonnable pour être transformé, au besoin, en centre d'évaluation de maladies infectieuses;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, section des plateaux et équipements du Module de la culture et des loisirs a participé activement au projet et a donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais est un partenaire important pour la Ville en matière de sécurité civile :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais et la Ville pour l'utilisation du centre communautaire Limbour comme centre d'évaluation de maladies infectieuses en situation d'urgence sanitaire tel que prévu dans la *Loi sur la santé publique*.

Adoptée

CE-2004-502

AUTORISATION - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2004-216 du 9 mars 2004, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 188-2004 concernant le programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est conditionnel à la signature du protocole d'entente de gestion avec la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente de gestion du programme complémentaire du programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs avec la Société d'habitation du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
52210-971-45753	57 000 \$	Pénurie de logements contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-503

SUBVENTION DE 500 \$ - PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Raynald Moffett, président du conseil de la fabrique, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 30 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	500 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-504

SUBVENTION DE 1 000 \$ À LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à la Maison de l'Amitié de Hull à l'attention de madame Nicole Bernier, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-505

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - 80 \$ - 27 AOÛT 2004**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité spéciale le 27 août 2004 au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	80 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-506 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES À GATINEAU - 3 240 \$ - 21 AU 23 AVRIL 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Thérèse Cyr, Denise Laferrière et Louise Poirier ainsi que messieurs les conseillers Marc Bureau, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, André Levac, Paul Morin et Simon Racine à participer au congrès annuel du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales qui se tiendra à Gatineau du 21 au 23 avril 2004, pour une dépense maximale de 3 240 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 785,86 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30015	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30020	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30010	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30019	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30014	360 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-507* **RETRAITE ANTICIPÉE DE MADAME JACQUELINE CHARRON, COMMIS-COMPTES À PAYER, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2004**

CONSIDÉRANT QUE madame Jacqueline Charron, commis-comptes à payer, Module de l'administration et des finances, a déposé une demande pour sa retraite anticipée à compter du 1^{er} juillet 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, madame Jacqueline Charron aura complété 16 ans et 8 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée de madame Jacqueline Charron à compter du 1^{er} juillet 2004.

Mme Charron est autorisée à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Le trésorier est autorisé à lui verser à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément aux politiques et directives en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Jacqueline Charron leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-508

PERMANENCE DE MADAME LINDA TRÉPANIÉR AU POSTE DE SECRÉTAIRE - SOUTIEN AU SERVICE D'URBANISME, SECTION RÉGLEMENTATION, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Trépanier a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2003-1420 adoptée le 8 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Trépanier est entrée en fonction le 20 octobre 2003 et aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 20 avril 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Linda Trépanier au poste de secrétaire – soutien au Service d'urbanisme, section réglementation, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 20 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-509

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MARTINE TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION RÉGLEMENTATION ET PLANIFICATION (TRANSPORT), MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division réglementation et planification (transport), Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro N-2003-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Martine Tremblay au poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division réglementation et planification (transport), Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Martine Tremblay est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Martine Tremblay sera celui de la classe 06, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – planification – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-510

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME GINETTE DESCHÊNES AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / ARCHIVES - FICHER CENTRAL AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / archives – fichier central, (poste numéro 343 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Ginette Deschênes au poste de commis spécialisé / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Ginette Deschênes est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Ginette Deschênes sera celui de la classe 04, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 - soutien - police – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-511

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE URBAN AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / ARCHIVES - FICHER CENTRAL AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / archives – fichier central, (poste numéro 356 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Josée Urban au poste de commis technique / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Josée Urban est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Josée Urban sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – police - soutien – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-512

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE DIONNE-FRASER AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / ARCHIVES - FICHER CENTRAL AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / archives – fichier central, (poste numéro 355 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Francine Dionne-Fraser au poste de commis technique / archives – fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Francine Dionne-Fraser est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Francine Dionne-Fraser sera celui de la classe 02, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cet engagement est conditionnel à ce que la période d'essai de six mois de madame Ginette Barsalou, commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens prévue le 30 avril 2004 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – police - soutien – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-513

DEMANDE DE PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME LYNE TREMBLAY, SECRÉTAIRE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Tremblay occupant le poste de secrétaire au Service des affaires juridiques, Module des services corporatifs a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde pour la période du 29 mars 2004 au 24 septembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Lyne Tremblay la prolongation de son congé sans solde pour la période du 29 mars 2004 au 24 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-514 **DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - CAMPAGNE 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Placement Carrière Été – campagne 2004.

Adoptée

*** Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2004-515 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-470 - AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2004-470 adoptée le 24 mars 2004, ce comité autorisait la tenue de barrages routiers dans les différents secteurs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2004-470 indique que le 3 avril 2004, les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers sont disponibles pour la tenue d'un barrage routier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-470 adoptée le 24 mars 2004 et autorise la tenue du barrage routier suivant :

DATE	SECTEURS	ORGANISMES
3 avril	Masson-Angers	Chevalier de Colomb de Buckingham
	Buckingham	Chevalier de Colomb de Buckingham

De plus, ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le protocole d'entente avec les organisateurs de barrages routiers autorisés.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme :

- respecte les directives de sécurité émises par le Service de police;
- dégage la Ville de toutes responsabilités pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue du barrage routier et s'engage à détenir une police d'assurance responsabilité d'un montant minimum de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle;
- respecte tous les autres aspects opérationnels prévus au projet de « Politique municipale des barrages routiers – levée de fonds ».

Adoptée

CE-2004-516 **ACQUISITION DU QUAI DE MASSON-ANGERS PAR LE SERVICE DE TRAVERSIER MASSON-CUMBERLAND INC.**

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2000, l'ex-Ville de Masson-Angers a obtenu un « décret concernant des négociations entre la Ville de Masson-Angers et le ministre des Transports du Canada quant à la cession du quai de Masson-Angers »;

CONSIDÉRANT QU'en 2001, l'ex-Ville de Masson-Angers a plutôt identifié, par ses résolutions numéros 2001-14 et 2001-19, le Service de Traversier Masson-Cumberland Inc., comme futur acquéreur et que cette acquisition par le privé était assujettie aux autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'à la même période, l'ex-Ville de Masson-Angers a conclu une entente d'option d'achat du quai avec le Service de Traversier Masson-Cumberland Inc. dans l'éventualité où ce dernier mettrait le quai en vente;

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente d'option d'achat, la Ville peut acquérir ce quai pour un dollar sous réserve d'une série d'obligations à être respectée par le Service de Traversier Masson-Cumberland Inc. comprenant entre autres le maintien en bon état de ladite infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada a signé en avril 2001 un accord de principe avec le Service de Traversier Masson-Cumberland Inc. relativement à la cession du quai de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2001, le ministère des Transports du Québec a demandé au ministère des Transports du Canada de surseoir à tout projet de cession d'infrastructures portuaires;

CONSIDÉRANT QU'avec la fusion 2002, une analyse de la pertinence pour la Ville de Gatineau d'acquérir le quai a été faite en tenant compte de ses plans futurs ainsi que des impacts légaux d'une telle décision;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette analyse, il ressort que le transfert du quai au Service de Traversier Masson-Cumberland Inc. ne pose pas de problème pour le développement futur de la Ville et que ce transfert contient déjà une clause à l'option d'achat pour un dollar par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà conclu une entente avec la Société de la faune et des parcs du Québec pour une rampe de mise à l'eau localisée immédiatement à l'ouest du quai et qu'un bail à long terme a été signé à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'avis légal reçu, il serait difficile de modifier la désignation accordée par Transports Canada au Service de Traversier Masson-Cumberland Inc., comme futur acquéreur du quai :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de maintenir les décisions prises par l'ex-Ville de Masson-Angers relativement à l'acquisition du quai par le Service de Traversier Masson-Cumberland Inc.

Adoptée

CE-2004-517

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC ET LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT LE PROGRAMME ACCÈS ALCOOL 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES alcool est un projet fondé sur la concertation entre les services de police et les ministères et organismes publics concernés visant à contrer le commerce illicite de boissons alcooliques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES alcool contribue à la santé et à la sécurité des citoyens ainsi qu'à l'assainissement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le programme est fondé sur des inspections systématiques des établissements licenciés et la conduite d'enquêtes visant à démanteler les débits clandestins et les réseaux de distribution illégaux de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE les inspections systématiques ainsi que les enquêtes sont conduites par les policiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique coordonne le programme alors que la coordination des opérations menées par les services de police municipaux relève de l'Association des directeurs de police du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique rétribue les opérations policières conduites dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement consent à sécuriser, pour les exercices 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, une portion du financement octroyé pour la conduite des opérations policières dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente circonscrivant les droits et obligations des parties est conclu entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et chaque municipalité dont le service de police participe au programme;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole d'entente sera conclu pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau entend participer au programme ACCES alcool pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Ville de Gatineau officialisant la participation du Service de police au programme ACCES alcool pour les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin, au montant de 82 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 – Gendarmerie.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-518

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association Hockey mineur de Masson-Angers à l'attention de madame Christine Dubé, Les Sharks de Masson-Angers Midget B, 1015, rue Eugène-Trinquier, Gatineau, Québec, J8M 1S8, à titre de subvention pour leur participation aux inter-régionaux qui se dérouleront à Montréal les 3 et 4 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11416-972	300 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-519

OCTROI À CANADIAN WASTE SERVICES INC. DE L'OPTION D'UNE SECONDE COLLECTE ESTIVALE DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LE SECTEUR DE HULL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro CE-2003-720 du 21 mai 2003, ce comité a octroyé un contrat de 25 mois de collecte des ordures ménagères à Canadian Waste Services inc., 627, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9H 5E1 visant :

- l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures une fois par semaine;
- l'enlèvement, le transport et le compostage des résidus verts;
- l'enlèvement, le transport et la valorisation des arbres de Noël.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la Commission sur l'environnement pour consulter la population du secteur de Hull concernant l'option d'une seconde collecte d'ordures pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Canadian Waste Services inc. avait accepté de prolonger le prix soumis pour le supplément pour l'enlèvement et le transport bi-hebdomadaire dans le secteur de Hull jusqu'au 31 mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE deux séances de consultation ont été présidées par la Commission sur l'environnement, les 8 et 11 mars 2004, suivi d'un débat en public de sa recommandation lors de l'assemblée régulière du 18 mars 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission sur l'environnement, adjuge un contrat additionnel à Canadian Waste Services inc., visant l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures, une seconde fois par semaine pour une période de six mois, soit du mois de mai jusqu'au mois d'octobre 2004, au coût unitaire de 2,87 \$ incluant les taxes, par unité desservie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45111-442-45754	94 585,73 \$	Collecte des ordures collecte des ordures
04-13493	3 407,55 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2004.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif